

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

(Article R. 225-88 du Code de commerce)

Formulaire à adresser à :

ICAPE HOLDING

A l'attention de M. Arnaud Le Coguié
33 avenue du Général Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses

M. ou Mme

Adresse complète :
.....

Adresse email :@.....

Titulaire de :

..... titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres au porteur inscrits en compte chez⁽¹⁾.....

demande l'envoi à :

☐ l'adresse postale ci-dessus

☐ l'adresse email ci-dessus

des documents et renseignements visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce concernant l'Assemblée Générale Mixte en première convocation du 21 mai 2025.

A, le 2025

Signature :

(1) indication de la banque, de l'établissement financier, du courtier en ligne, teneur de compte ou de l'infrastructure de marché DLT (le demandeur doit justifier de sa qualité d'actionnaire par l'envoi d'une attestation de détention délivrée par l'intermédiaire habilité).

NOTA : tout actionnaire peut, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce. Les actionnaires qui souhaiteraient recevoir ces informations voudront bien remplir et faire parvenir à la Société, le formulaire ci-dessus.

Nous vous signalons également qu'en vertu de l'article R. 225-88 alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit Code à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

Les principaux documents visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont également disponibles sur le site internet de la Société : <https://www.icafe-group.com/fr/>